

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de SOUSTELLE
30110

Séance du 27 JANVIER 2021

Numéro de délibération D2021_02

L'an DEUX MIL VINGT ET UN

et le VINGT SEPT

à 18 heures.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : RIBOT Georges

Présents :

OZIL Jean Pierre, RIBOT Georges, KUBANI Sébastien, SOLEIROL Claude, NOGARET Jerome,
BRUNEL Laurent, PRIVAT Eric, PRIVAT Christian

Absents :

COEURDACIER DE GESNES Ophélie, LINGERAT Céline, VOILLIOT Loic

A été nommé secrétaire : katy ERDELYI

Objet de la Délibération

AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LES CONVENTIONS AVEC ALES AGGLOMERATION

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant les différentes conventions conclues entre la commune et Alès Agglomération pour
définir les relations entre Alès Agglomération et la commune de Soustelle,
Considérant que dans un souci de simplification et d'optimisation de la gestion, il est proposé
de donner au Maire, une délégation de signature de conventions qui pourraient intervenir durant
l'année 2021,

Le conseil, après en avoir délibéré, AUTORISE, le Maire à intervenir à la signature
des conventions qui peuvent intervenir en 2021 entre la commune et Alès Agglomération,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

publication

notification

le

du

